



29/04/2010

CONFERENCE HAUTE QUALITE D'USAGE

Convenance et accessibilité des espaces de vie pour tous

Regis Herbin

Discours d'ouverture de Madame Severs (Vice Présidente du CD2R)

Bonjour à toutes et à tous,

En tant que Vice Présidente du Conseil de Développement de la Région Rémoise (CD2R), je voudrais tout d'abord excuser le Président Gérard MARY qui nous rejoindra dans la soirée, mais surtout remercier Jaqueline DAHLEM et Régis HERBIN d'avoir répondu favorablement à la sollicitation du CD2R pour animer une conférence débat sur les thèmes de la convenance et de la qualité d'usage des espaces de vie pour toutes et tous.

Régis HERBIN est urbaniste – architecte – ingénieur et directeur du Centre de recherche pour l'intégration des différences dans les espaces de vie (CRIDEV).

Il est nécessaire avant de lui passer la parole de resituer cette conférence débat dans le cadre des actions du CD2R et de justifier pourquoi une telle thématique, pourquoi avoir sollicité Régis HERBIN ?

➔ La rencontre de ce soir est la 1^{ère} initiative d'un cycle de conférences que le CD2R a décidé de proposer à l'ensemble de ses membres ainsi qu'aux membres des conseils de quartier et à leurs partenaires afin de nourrir les réflexions que ces deux instances de démocratie participative mises en place par les élus mènent notamment sur le « projet de Reims 2020 ».

Plus globalement, ces conférences qui portent sur des thématiques concernant les grands enjeux, les grandes questions de société mais surtout sur des approches, des regards originaux, différents ont comme objectif d'éclairer les membres de ces instances de concertation en les confrontant à la pluralité des approches possibles, et en les amenant à regarder autrement, à réfléchir autrement, à envisager autrement le développement d'un territoire.

Ce cycle de conférences doit favoriser le partage de références et les échanges sur les enjeux du territoire et contribuer à la définition d'un projet de territoire partagé.

➔ Pourquoi avoir sollicité Régis HERBIN ? Parce que les concepts qu'il développe (la convenance des espaces de vie, la démarche haute qualité d'usage pour tous et toutes) renvoient :

- 1) à une conception du territoire que nous partageons : un territoire n'est pas seulement un espace géographique, un espace administratif, il est aussi un lieu de vie pour les femmes et les hommes qui ont décidé d'y travailler et d'y vivre. Un territoire ne se décrète pas, il se dessine progressivement en fonction des lieux que les individus fréquentent, investissent, s'approprient pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins d'existence.
- 2) une conception de développement d'un territoire que nous partageons : un projet global associant les aspects économiques et sociaux, culturels et environnementaux du développement, qui pose la question des finalités du développement et d'un compromis possible entre les intérêts divergents des différentes composantes du développement.
- 3) des valeurs que nous défendons :
 - la reconnaissance de la diversité source de richesse
 - placer l'humain au centre de chaque projet
- 4) une méthode à laquelle nous adhérons, partir des besoins des usages des populations

Notre objectif :

Faire de Reims une métropole européenne mais pas à n'importe quel prix : nous voulons que Reims Métropole soit une communauté de destins dynamiques au bien vivre ensemble.

Présentation d'un film : « La cité dans tous les sens »

Ce film positionne le spectateur en tant que PMR dans le cadre d'un schéma de déplacements (domicile vers un centre de congrès)

Présentation par Madame Dalhem : Démarche accessibilité et égalité des chances mise en place par la nouvelle municipalité

Je vous remercie de manifester par votre présence votre intérêt pour la démarche que nous présentera dans un instant Régis Herbin. Je remercie également de leur présence les membres du bureau du Conseil de développement de la région rémoise, et les représentantes de l'Agence d'Urbanisme.

Si J'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui Régis Herbin, c'est que j'avais eu auparavant celui de participer aux journées européennes de l'accessibilité en janvier dernier à Grenoble organisé par l'association Accès universel.

Vous étiez intervenu Régis Herbin, en tant qu'architecte, urbaniste expert en accessibilité et haute qualité d'usage dans ce colloque très dense. Vous aviez été contraint de réduire la présentation de votre démarche de façon drastique et la délégation rémoise avait été très frustrée. De retour à Reims nous n'avions qu'une idée en tête vous entendre davantage sur ce concept de Haute qualité d'Usage. Car qui dit Usage dit usagers.

Or l'un des engagements de la nouvelle équipe municipale depuis mars 2008 est de « lutter contre les discriminations pour mieux vivre ensemble ». Ce qui suppose la prise en compte de la diversité des usagers.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées nous en fait une obligation. Mais sans volonté politique la loi peut rester lettre morte.

La ville de Reims organisait depuis plusieurs années déjà des échanges avec les représentants des associations de personnes handicapées réunis en groupe de travail plusieurs fois par an. Aujourd'hui la participation des usagers, valides et non valides, s'est étendue à bien d'autres structures, dont les conseils de quartier sur la ville de Reims et le Conseil de développement de la région rémoise, le CD2R

Comme l'exigeait la loi de 2005, notre première tâche a été de créer la commission intercommunale pour l'accessibilité. Créée en janvier 2009 Elle s'est réunie pour la première fois en juin de la même année avec pour objectif de faire des diagnostics de l'existant et des préconisations pour améliorer l'accessibilité. Nous avons également créé des sous commissions voirie/ espaces publics, ERP. Depuis juin 2009 les Elus de nos 6 communes, les Techniciens, les représentants de tout handicap, les représentants d'associations de cyclistes, de piétons se retrouvent dans toutes ces commissions pour travailler ensemble.

A la suite de deux années de travail dans le domaine, j'ai pu constater plusieurs choses : la première c'est que la question de l'accessibilité n'est pas seulement une affaire de technicité et de conformité à des normes.

Le second constat concerne nos représentations restrictives du handicap et par cq de l'accessibilité. Car qui dit handicap voit le + souvent fauteuil roulant et qui dit accessibilité entend accessibilité physique. L'enjeu est donc de faire évoluer nos représentations et de parvenir à penser tout type de handicap, sensoriel, auditif, visuel, mental, psychique, et au-delà penser la diversité des usagers et la diversité des besoins.

La prochaine arrivée du Tramway dans notre ville et la réorganisation du réseau de transport en commun nous aident. En effet quand nous invitons les représentants de la société Mars en charge de la construction du tram et de son exploitation à rencontrer les représentants des asso de personnes handicapées, ce n'est pas seulement l'accessibilité aux fauteuils roulants, aux poussettes, aux vélos qui est interrogée mais la signalétique ; est-il prévu qu'elle soit non seulement visuelle mais sonore, dans le tram, à l'extérieur, comment seront équipés les carrefours, quels seront les supports de communication etc . Pour ne donner qu'un petit exemple les aveugles sont amenés, et nous avec eux, à répéter souvent que les fichiers PDF ne sont pas lisibles par les logiciels de synthèse vocale, qu'il faut donc associer d'autres formats comme Word ou HTML.

Le logo représentant une personne en fauteuil fait partie maintenant du paysage urbain : on le voit sur la place de stationnement réservée, sur le panneau signalant l'accès fauteuil ds les bâtiments. Ce qu'on peut voir à l'entrée d'ailleurs de notre hôtel de ville.

Plus discrète est la balise sonore qui vient d'être posée ... 9 bâtiments ville et agglomération, en seront équipés d'ici quinze jours. Ces balises permettent aux déficients visuels de se repérer et d'être guidés grâce à la télécommande qui active également les feux sonores aux carrefours.

Le recours aux interprètes en langue des signes française a été de plus en plus fréquent. Notamment lors des rencontres et débats, nombreux, concernant REIMS 2020. Ces interprètes étant devenus plus visibles, ils contribuent à installer dans la vie citoyenne les déficients auditifs.

Prochainement un système d'interprétariat en langue des signes, par le web, sera mis en place à l'hôtel de la communauté et à l'hôtel de ville de Reims.

Des opérations de sensibilisation de nos concitoyens à tout type de handicap sont organisées par exemple à l'occasion de la semaine du Temps des villes, de la semaine de la mobilité, de la semaine du développement durable. Avec le concours de j'accès.com une journée sera organisée en septembre et le 1er octobre prochain nous accueillerons avec de nombreux partenaires le traindéfi handicap etc.

Faire évoluer nos représentations du handicap et de l'accessibilité est aussi un enjeu au sein de nos collectivités et de nos administrations.

Le handicap n'a pas seulement deux faces, l'une sociale et solidaire et l'autre technique et juridique. Il ne peut s'appréhender efficacement que de façon transversale ; la culture, l'information/communication, l'emploi, l'éducation, la petite enfance, la discrimination, sport, bâtiments, espaces urbains, transports etc tout secteur est concerné, puisque tout secteur est au service de tous les usagers quels qu'ils soient.

C'est pourquoi conformément à la volonté politique de Madame la Maire présidente, avec l'appui du directeur général des services, des directrices adjointes, Geneviève Garcia et Muriel Martin Dupray, des directeurs adjoints, Jean-Pierre Auger et François Dupouy, un réseau de référents handicap a été mis en place. Et je tiens à remercier ici les personnes qui dans les différents pôles ont accepté cette fonction de référent afin de faciliter les échanges, la circulation de l'information et la valorisation des actions de nos deux collectivités.

Elargir ce réseau à d'autres acteurs majeurs de l'agglomération est essentiel pour gagner en efficacité. Merci à Annabelle Capelle, coordinatrice de la mission handicap de l'Université Champagne Ardenne, ici présente, merci à Madame Yamina Ziata de l'Office de tourisme de Reims d'avoir répondu à notre invitation. Madame Céline Articlaut, référente handicap de Reims Management School regrette de ne pouvoir être présente aujourd'hui mais elle participera à l'une de nos prochaines réunions.

Vous l'avez compris, Régis Herbin, la ville de Reims et son agglomération sont dans une dynamique. Votre présence aujourd'hui en témoigne. En témoignera également quand il nous rejoindra, Pierre-Emile Follaci, architecte urbaniste co-traitant de l'équipe Devillers, l'une des trois équipes d'urbanistes engagées dans la réflexion sur Reims 2020.

Notre ambition est de continuer à travailler à faire évoluer l'image du handicap dans notre ville et notre agglomération. Dépasser l'image du handicap comme «problème à résoudre, difficultés à surmonter, contraintes techniques et financières » et en faire un facteur de progrès pour tous.

Présentation de M. Herbin : « Vivons ensemble la cité »

Intervention de Régis Herbin : directeur du CRIDEV (centre de recherche pour l'intégration des différences dans les espaces de vie)

- les personnes handicapées ne doivent pas être traitées à part
- changer de regard sur la différence
- l'architecture de l'invisible est à travailler

L'évolution des représentations de l'handicap

Il faut faire évoluer les représentations sur le handicap, sur l'accessibilité.

Depuis la loi de 1975, l'accès des personnes handicapées se fait par celui des poubelles ! Erreur de législation des années 75 en se centrant sur le seul accès des personnes en fauteuils roulants, oubli des autres handicaps et les espaces publics sont tous au même niveau (pas de différenciation entre les différents espaces : trottoirs, voirie ...)

L'homme «standard » n'existe pas. Nous sommes tous différents dans notre mobilité, notre perception, nos connaissances...

- La personne handicapée n'est pas la source d'un problème, elle est celle qui l'amplifie.
- Elle est l'amplificateur de nos propres besoins.
- Les personnes handicapées sont expertes en perceptions sensorielles.
- Un aveugle n'est pas un non-voyant, mais un hyper sensoriel, qui vit en stéréo, à l'intérieur d'une sphère.
- ne pas prendre en compte handicap par handicap mais avec une méthodologie cohérente
- la demande n'est pas constante et les besoins évoluent
- il n'y a pas de réponse unique : multiplicités de réponses car pluralités des difficultés et des contraintes de chacun (béquilles, poussettes, port de charge ...)

La description et la perception des espaces

Quand on décrit un espace, on en fixe les limites, on s'attache au contenant.

Or, les limites spatiales sont aussi les limites à l'usage, au contenu. L'usage, c'est la liberté générée par les espaces. Il ne faut pas négliger l'ambiance, la symbolique d'un lieu. Il faut voir les passages, les usages.

Un dialogue nouveau à initier : centrer sur l'usage et les besoins

La maîtrise des usages passe par l'expression des besoins : ne pas faire s'exprimer sur les difficultés mais sur ce qui va bien : ambiance, perception, orientation, ressenti.

« J'ai besoin de me reposer ». Cela n'implique pas nécessairement de poser un banc, la réponse sera souvent une assise, un appui-débout !

Un nouveau concept : « la convenance » et « les espaces perçus »

- Passer du concept d'accessibilité à celui de « convenance d'un espace de vie » et tendre vers un changement culturel. Tout le système de conception est accroché à la matière, donc nécessité de perception
- La Haute Qualité d'Usage repose sur la richesse des différences pour l'amélioration du cadre de vie. Utiliser des pictogrammes pour l'orientation sert tant au touriste étranger, qu'à l'illettré ou au malade psychique.
- Les lieux pourraient être utilement identifiés par un pictogramme représentatif d'un élément identitaire du site.

L'utilisateur n'utilise pas l'espace produit, mais l'espace perçu

- Pour que l'espace soit sécurisant, il doit être perceptible, identifié.
- Les passants doivent clairement repérer les espaces circulants, des espaces apaisés, penser aux ambiances (bruits: fontaine, carillon, odeurs : plantes odorantes, éclairages...). Ex : La réception/la livraison d'ouvrages : donner aux usagers le mode d'emploi, expliciter les facilités.
- L'appropriation de l'espace est fondamentale pour l'équilibre de toute personne.
- Il faut une phase d'accompagnement de l'utilisateur.

Des usages mixtes

- La mixité des usages suppose également de prévoir des parcours résidentiels. Un handicap ne devrait pas être la cause d'une exclusion de son logement, de son quartier. Assurer la continuité des parcours de l'utilisateur : résidentiels, urbains, services.
- Respecter les cheminements naturels, sans quoi on génère des incompatibilités d'usages.
- Créer des observatoires de la qualité de vie avec des groupes d'utilisateurs (personnel, usagers, primo-visitant...).

Se rappeler que la zapette TV était, au départ, conçue pour être une « prothèse » pour personne à mobilité réduite.

Nous devons dépasser la norme législative pour défendre des aménagements de « convenance »

La loi 2005 impose de répondre aux besoins de tous les usagers.

- Si ce n'est par adaptation : investissement
- Le service va à l'utilisateur : fonctionnement

Ainsi, ignorer l'investissement à l'origine du projet, c'est augmenter le fonctionnement tout au long de l'usage. Par contre, minorer l'accidentologie, c'est diminuer le coût social. Selon la loi 2005, quiconque peut se plaindre, d'une gêne permanente ou passagère.

- Traiter l'accessibilité, c'est faire une prothèse architecturale, une réparation. Traiter la convenance, c'est concevoir à l'attention de tous, une prévention.
- C'est l'affaire de tous, un changement de culture. Idéalement, les résultats d'une démarche HQU ne se voient pas. Ex : Une cabine large de toilettes est tout aussi utile à une personne en fauteuil qu'à une maman avec enfants. Par contre, elle perturbe un non-voyant, pire, elle exclut une personne de petite taille.

- Il faut travailler les ambiances pour concevoir les espaces (motricité, perception, psyché, prévenance, adaptabilité). Dimension sensorielle des bâtiments est à prendre compte dans l'accessibilité

Un nouveau triptyque pour le développement durable

- HQU (haute de qualité d'usage),
- HQE (haute de qualité environnementale)
- et HQS (haute qualité de service)

Echanges avec la salle

L'accès aux transports en commun

M. Pourre : à propos des transports en commun, l'obligation de monter par l'avant s'est faite sans consultation des usagers par MARS, de même que la suppression des places pour personnes handicapées dans les bus.

M. Wolf, souffrant d'équilibre précaire, regrette également la suppression des places assises réservées dans les bus.

M. Herbin précise que l'équilibre précaire est sans nul doute l'handicap le plus difficile à traiter.

J. Dahlem : la commission intercommunale d'accessibilité travaille avec les associations de personnes handicapées, de cyclistes, de piétons et assure des échanges avec Mars. Des essais des rames seront ainsi proposés avec des accompagnateurs.

Un **membre d'une commission de sécurité** et d'accessibilité regrette que les normes relatives aux ERP engendrent des exigences qui évoluent perpétuellement.

Les coûts liés à une démarche HQU

A propos du coût d'une démarche HQU, M. Herbin garantit que c'est une économie. C'est un investissement dans la qualité de vie, générateur d'une économie sociale – plus d'investissement, mais moins d'aides. Toutefois, le problème tient au fait qu'il ne s'agit pas des mêmes financeurs.

Pour **M. Douadi**, nous avons substitué aux relations inter personnelles, à l'entraide face au handicap que l'on trouve encore en Afrique, des réponses coûteuses, des injonctions techniques difficiles et insatisfaisantes.

M. Douadi annonce que dans le cadre de la révision du PLU de sa commune, il entend en recalculer la lecture, par l'ouverture à cette démarche globale de HQU sur le volet développement durable.

L'accessibilité est l'affaire de tous

Mme Gualtéri préconise que le personnel d'entretien ne soit pas exclu des problématiques d'accessibilité.

L'adaptation des lieux et des espaces : un nouveau process et des mentalités à changer

Pour **M. Herbin**, la maintenance d'un lieu fait partie de ses usages.

- Pour le logement, les appartements doivent être adaptables, évolutifs.

- Un accident de la vie ne doit pas être une cause de relégation
- Une perte d'autonomie ne doit pas conduire à une perte de logement.

M. Pourre regrette que la mise aux normes d'un ascenseur dans un immeuble géré par un organisme logeur en est paradoxalement exclu l'usage pour une personne en fauteuil.

M. Tétard regrette que les prescriptions techniques ne soient pas toujours suffisamment précises, que le coût des marchés soit facilement prétexte à ne pas tout envisager.

M. Herbin précise que notre législation est sans doute la plus élaborée, mais qu'elle s'avère contre-productive, par rapport aux pays nordiques qui pratiquent, avec une législation bien inférieure, une culture du résultat. Il est important d'humaniser nos pratiques. La gestion des usages ne passe pas par la réglementation, mais par l'évolution des mentalités.

La démarche HQU n'est pas un label, avec des objectifs normatifs, c'est un process. Si l'idéal ne peut être atteint, on fixe son objectif sur le réalisable pour avancer, on se fixe un cap, et surtout on associe les usagers au processus de conception.

Mlle Coubez évoque avec intérêt les changements de comportements qui s'annoncent dans nos sociétés de consommation et apprécie en ce sens la démarche Reims 2020 pour un nouveau regard sur une agglomération vivable.

Mme Marques-Blanc préconise que l'on s'attache moins à construire une ville pour être vue, qu'une ville pour être vécue.

Mme Severs remercie l'assistance et la convie aux autres rencontres du CD2R, pour apprendre ensemble à regarder autrement.





« **VIVONS ENSEMBLE LA CITÉ** »



Une métropole est plus belle quand elle n'oublie personne ...



« **VIVONS ENSEMBLE LA CITÉ** »

La démarche H.Q.U.® (Haute Qualité d'Usage)

CONVENANCE & ACCESSIBILITÉ des espaces de vie pour tous.

Développée par le :



Centre de **R**echerche pour l'**I**ntégration
des **D**ifférences dans les **E**spaces de **V**ie

38 GRENOBLE - 04 76 63 02 54
qualitedevie@wanadoo.fr

Directeur : **Régis HERBIN**

Docteur Urbaniste - Architecte - Ingénieur - Expert en accessibilité & Qualité d'usage

La démarche H.Q.U.® « Pour Humaniser l'espace de vie de tous en respectant les différences de chacun » .

Un constat, des questions légitimes :

Pourquoi l'Offre architecturale n'est pas en adéquation avec la Demande des Usagers ?

Les besoins spécifiques des usagers ne seraient-ils pas au cœur des préoccupations des prestataires du cadre bâti ?

Comment garantir la Qualité d'Usage pour tous ?

Aujourd'hui, la prise en compte est négative :

~~Certains professionnels disent : « Qu'elle est cette législation qui handicape notre créativité ? »~~

~~Et pour beaucoup :~~

~~**ACCESSIBILITÉ
= HANDICAP
= FAUTEUIL ROULANT
= CONTRAINTES**~~

N'acceptons plus ce type d'approche ...

La constance de la demande n'existe pas.

Les besoins spécifiques de l'Être humain évoluent avec l'âge et les circonstances de l'environnement physique et humain...



La différence est majoritaire et représente les limites à prendre en compte :

Les statistiques sont parlantes « INSEE première, n°742, octobre 2000 » :

en 2000 :

- Déficiences motrices : 13,4 %
- Déficiences sensorielles : 11,4 %
- Déficiences organiques : 9,8 %
- Déficiences intellectuelles ou mentales : 6,6 %

en 2010 : 30 % de la Population française aura plus de 60 ans.

en 2030 : les plus de 65 ans doubleront et les plus de 85 ans tripleront, et parmi eux plus de 40 % seront déficients ou handicapés.

Près d'1 personne sur 2 est en difficulté...



Pour répondre à cette demande riche et variée :

- ◆ Pour prendre en compte les **besoins de tous** les usagers
quelles que soient leurs différences.
- ◆ Pour rétablir une communication entre l'**Usager** et
le **Professionnel** du cadre bâti.
- ◆ Pour mettre en adéquation l'**Offre** d'espace de vie
avec la **Demande** d'usages spécifiques.
- ◆ Pour garantir une **intégration sociale** et un **droit de cité** pour tous.

Un changement radical de méthode...

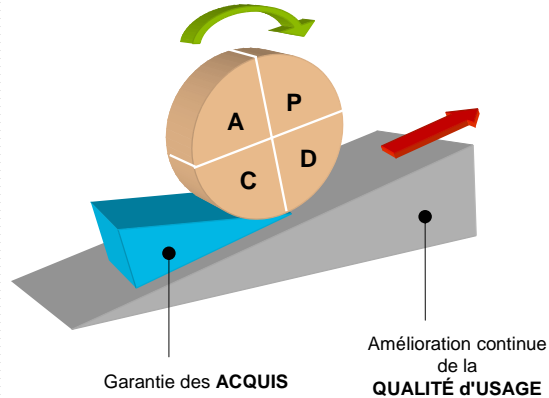


Une réponse globale : la démarche H.Q.U.®

- ◆ Une méthode prenant en compte les **Besoins de tous les Usagers**
quelles que soient leurs différences physiques, sensorielles,
intellectuelles, mentales, cognitives, culturelles ou d'âge.
- ◆ Une démarche d'amélioration continue de la qualité d'usage.
- ◆ Une démarche de développement durable.
- ◆ Une démarche intégrant la continuité des parcours de l'utilisateur.
- ◆ Une méthode centrée sur des exigences en matière d'usage.
- ◆ Un processus re situant les rôles de chaque acteurs.
- ◆ Un processus assurant une vigilance et un contrôle permanents ...



Une amélioration continue de la Qualité d'Usage



- P** : Prévoir(Planifier)
- D** : Produire(Mettre en Œuvre)
- C** : Évaluer(Vérifier/Contrôler)
- A** : Enrichir(Corriger/Améliorer)

Passer du concept d'accessibilité à celui de « convenance d'un espace de vie »

ACCESSIBLE = Espace auquel tous les Usagers ont accès.

Rendre accessible, c'est agir pour la suppression des obstacles.
C'est un processus de **RÉPARATION** au service de chacun des usagers.

CONVENANT = Qualité de ce qui est conforme aux Usages.

Rendre convenant, c'est développer le confort et la sécurité des espaces.
C'est un processus de **PRÉVENTION** au service de la qualité d'usage.

Un développement de la qualité d'usage...

Appréhender l'espace au delà de son image. Centrer son regard sur le contenu :

La qualité d'usage et le confort du cadre bâti correspondent à l'espace de liberté contenu entre les murs et non simplement aux murs eux-mêmes.

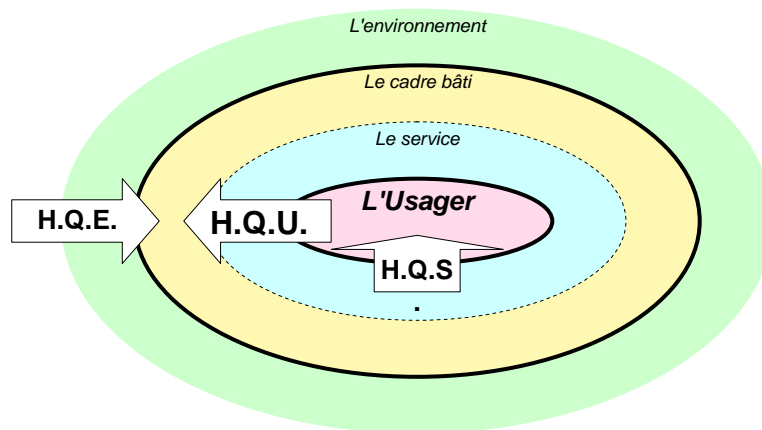
Les obstacles et les barrières architecturaux sont portés par les murs contenant, tandis que la qualité d'usage est inscrite dans l'espace contenu.

L'accessibilité du CONTENANT « se mouvoir pour accéder »
c'est l'architecture du **VISIBLE** : des formes, des images, ...

La convenance du CONTENU « percevoir pour ressentir »
c'est l'architecture de l'**INVISIBLE** : des ambiances, des énergies, ...

Un changement culturel ...

La globalité du développement durable



Des exigences de qualité d'usage à développer :

Le niveau de CONVENANCE de l'espace de vie :

- La MOTRICITÉ (champ physique) :
Le passage, la mobilité, le déplacement, l'atteinte, la préhension,...
 - La PERCEPTION (champ sensoriel) :
Le visuel, l'acoustique, le tactile, l'olfactif, le ressenti global,...
 - La PSYCHÉ (champ mental) :
Le repérage, l'orientation, la communication, la simplicité, la mémorisation, la temporalité,...
 - La PRÉVENANCE :
La protection, la sécurité, le repos, la facilité, l'équilibre, l'hygiène,...
- et

Le niveau d'ADAPTABILITÉ de l'espace de vie :

La pérennité, l'évolutivité, la polyvalence d'usage, l'appropriabilité, la prédisposition,...

Une continuité des parcours de l'utilisateur à assurer :

Mise en valeur de la prise d'autonomie et de l'intégration sociale.

Exemple de cheminement dans l'analyse d'un espace de vie :

- Parcours résidentiels**
 - de l'espace intime de la chambre à
 - l'espace familial du logement,
 - l'espace collectif de l'immeuble,
 - la sortie du bâtiment d'habitation,
 - les abords de la copropriété,
- Parcours urbains**
 - les espaces publics de proximité,
 - les interfaces des transports urbains,
 - le matériel de transports urbains,
 - les espaces publics du quartier de destination,
 - les abords des ERP et IOP,...
- Parcours de services**
 - l'entrée du bâtiment,
 - l'accueil dans le bâtiment,
 - les circulations horizontales et verticales du bâtiment,
 - les accès aux services,
 - les accès aux commodités,
 - la sortie et l'évacuation du bâtiment...



Pour répondre aux besoins spécifiques de chacun...

Un CADRE légal à dépasser :
l'ACCESSIBILITE réduite au handicap

Un CONCEPT à développer :
la CONVENANCE des Espaces de Vie

Un OBJECTIF à atteindre :
la Haute Qualité d'Usage pour TOUS

